

Travail en réseau et partenariat en travail social et médico-social

Synthèse de l'intervention de Monsieur Régis DUMONT,
Educateur spécialisé de formation,
Responsable du département de l'intervention socio-éducative
à l'IRTS Nord / Pas-de-Calais

à l'occasion du 60^e anniversaire de l'ARSEA

Co-auteur d'un ouvrage qui fait référence dans le secteur social et médico-social, Régis DUMONT a permis de clarifier des concepts qui sont souvent utilisés sans distinction précise, ou décriés parce perçus comme « fourre-tout » ou préconisations gratuites face à l'absence de moyens ou de propositions. Réseau et partenariat fonctionnent ainsi comme des « concepts « valise » dans des contextes extrêmement variés et complexes. Un supplément de clarification va permettre de mieux saisir les définitions, de comprendre les mécanismes en cours et d'esquisser les perspectives de finalités.

1. Les réseaux professionnels

La **définition** du « réseau professionnel » est contenue dans l'expression même et se distingue de fait du réseau de proximité (ex. voisinage) et des réseaux d'échange de services ou de savoirs dont la vocation est centrée sur l'échange. Il s'agit d'un réseau de type secondaire décliné sur un mode organisationnel qui peut recouvrir deux formes majeures :

a) *Le réseau spontané, informel, entre professionnels*

Celui-ci est caractérisé par la réciprocité des échanges entre les acteurs qui reconnaissent partagées des valeurs communes afin de permettre une plus grande cohérence dans leur intervention relative aux mêmes usagers.

Ce mode de travail peut venir pour palier les carences du dispositif, mais repose sur l'engagement personnel des acteurs, pouvant sortir ainsi du champ de contrôle institutionnel.

b) *Le réseau professionnel formel*

Il résulte d'une organisation transversale des institutions et délivre aux professionnels qui y participent la délégation formelle nécessaire. Le travail mené sur ce modèle-là est dynamisé par un projet commun et peut trouver des répercussions dans des modifications méthodologiques internes aux instances participantes. L'effectivité du travail en réseau professionnel nécessite une organisation adaptée à la place d'interface qu'occupe le réseau par rapport aux instances participantes : lieu, outils de communication, dynamique de groupe, traces...

Les **finalités** du réseau professionnel s'expriment en termes d'innovation, de complémentarité, de coordination, d'actions transversales et de réactivité. Aussi, son **fonctionnement** s'articule-t-il sur une démarche rigoureuse de type « démarche projet » qui développe chez les participants un accroissement des savoirs-faire et une mobilisation supplémentaire.

2. Partenariats et réseaux professionnels

La **définition** du partenariat repose dans le contexte du travail social et médico-social sur les notions de valeurs partagées qui sont traduites de manière formelle par des chartes, ou, dans une forme plus élaborée, sur la notion d'opérationnalité, traduite par des conventions. Ce partenariat opératoire peut être spontané ou imposé par un dispositif légal ou une commande relevant des politiques publiques.

Dans la complexité des situations où se croisent partenariat et travail de réseau, il convient de souligner leur **complémentarité**. Celle-ci est d'autant plus nécessaire que l'environnement exerce souvent des contraintes paradoxales sur les organisations qui ne peuvent réagir d'une manière simple. Ainsi, si l'hostilité produit une tendance à la centralisation, l'environnement dynamique stimule au contraire l'ouverture ; la complexité des situations ne peut quant à elle que susciter une nécessaire lecture transversale et une innovation réactive.

En conclusion :

Pour répondre à la double contrainte de l'environnement, le travail en réseau et le partenariat se conjuguent dans la complémentarité. Le premier développe une **logique d'acteur** par une recherche de l'innovation « sur mesure », le second s'inscrit dans une **logique institutionnelle** qui élabore des méthodologies d'intervention visant la transversalité des situations. Par sa spécificité liée à la formalisation, le partenariat offre à l'utilisateur une **amélioration de la qualité** de la prestation issue du travail en réseau, quelque soit l'interlocuteur.

Jean-Marie SIMON
Directeur du Service AEMO de Colmar

Bibliographie :

Ph. DUMOULIN- R. DUMONT et alt., *Travailler en réseau*, DUNOD 2004